

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

|  |   |
|--|---|
| <p>REPUBLIQUE<br/>FRANCAISE</p> <hr/> <p>DEPARTEMENT<br/>DE LA<br/>SAVOIE</p> <p>Nombre de<br/>Conseillers : 29<br/>En exercice : 29<br/>Présents : 19<br/>Votants : 26<br/>    Pour           26<br/>    Contre         /<br/>    Abstention    /</p> <p>Date de<br/>convocation :<br/>27/08/2025</p> <p>Date de<br/>publication :<br/>10/09/2025</p> | <p>L'an deux mille vingt cinq<br/>Le 02 septembre à 19 h 00<br/>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire</p> <p>Etaient présents :</p> <p><b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b></p> <p>Excusés :</p> <p><b>BROCHE Richard</b> (Pouvoir à BUTHOD Maryse), <b>CRETIER Bertrand</b> (pouvoir à OUGIER Pierre), <b>DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne</b> (pouvoir à ROCHET Romain), <b>GENTIL Isabelle</b> (pouvoir à VILLIEN Michelle), <b>MONTMAYEUR Myriam</b> (pouvoir à BERARD Patricia), <b>PELLICIER Guy</b> (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), <b>TRESALLET Gilles</b> (pouvoir à BENOIT Nathalie)</p> <p>Absents :</p> <p><b>DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoit</b></p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance</p> |
|--|---|

Délibération n°2025-156

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie pour travaux création de piste pour exploitation forestière sur parcelle 22**

Monsieur le maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser les travaux de desserte forestière pour l'exploitation des bois scolytes parcelle 22 du régime forestier sur la forêt de Bonnegarde.

A ce titre, un dossier de demande de subvention pour création de piste forestière « Soutiens aux investissements forêt / filière bois – dispositif 1-1 » est envoyé au conseil départemental de la Savoie. (Annexe 2)

Le linéaire de la desserte subventionnable concerne uniquement la section de piste positionnée sur la parcelle du régime forestier n° 22, piste qui sera maintenue et destinée uniquement à l'exploitation forestière (Annexe 1).

Type de travaux : création piste de 237 ml subventionnable réalisée sur la parcelle 2.

Le montant des travaux de desserte (piste) est de 6300 euros HT (Annexe 3) :

Travaux : 6 300 €  
Aide sollicitées CD73 : 2 520 € \*

**La somme totale des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 3900 euros H.T.**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

\* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la création de desserte est de 40 % maximum du montant des travaux soit 2520 euros.

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement pour les travaux précités ;
- **AUTORISE** monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation des travaux concernés ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH

